



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 18 mars 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240318/22

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS (entrée en séance à 19h19),
Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS,
Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA
KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Ludivine PAPLEUX, Echevine ;
Nino MANZINI, Martine DAVID, Laurent LAUVAUX, Martine GAEREMYNCK, Pierre-
Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°22 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative à la Boucle du Hainaut

L'assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative à la Boucle du Hainaut.

Elia se moque de nous.

Pour rappel, la boucle du Hainaut est un projet de ligne à très haute tension (380 000V) et de grande capacité (6 GW). Elle mesurera 84 km de long sur 200m de large et reliera Avelgem à Courcelles en passant à travers le territoire de 14 communes, dont Braine-le-Comte.

Les intérêts de ces communes ne convergent pas avec ceux d'Elia. Elia est un transporteur d'électricité. Il est rémunéré en fonction du trafic. Son intérêt est de transporter le plus possible d'électricité, et donc de construire le plus possible de lignes.

Au contraire, notre intérêt est dans la décentralisation de la production, à proximité des zones de consommation.

Nous avons déjà réagi en 2020, en disant que cette ligne n'était pas indispensable, qu'elle avait des alternatives (entre autres l'enfouissement), qu'elle n'était pas pour nous (il n'y a pas de sorties sur cette autoroute entre Avelgem et Courcelles), qu'elle cassait le modèle économique en

favorisant les grosses centrales à l'étranger qui empêcheraient les modèles alternatifs plus verts de trouver une rentabilité, qu'elle n'apportait que des nuisances.

En mai 2023, le ministre Borsus a activé la procédure de rapport sur les incidences environnementales. Elle devait identifier les alternatives au projet, les évaluer et proposer les évolutions à apporter au projet (enfouissement, ...), ainsi qu'au tracé provisoirement retenu.

Le 7 mars 2024 nous avons lu dans la presse la réaction des bourgmestres de Celles, de Mont de l'Enclus, de Frasnes-lez-Anvaing qui dénonçaient les pratiques d'Elia, entre autres que l'enfouissement n'était pas envisagé et qu'un tracé alternatif était proposé sans concertation. Le groupe Ensemble réaffirme son opposition au projet sans enfouissement.

Nous posons les questions suivantes au Collège :

- Avez-vous été contactés au préalable pour l'établissement de ce nouveau tracé ?
- Quel est son impact sur Braine-le-Comte et ses établissements agricoles ?
- Quelle est la position du Collège sur ce projet ?
- Ne devrions-nous pas répéter la position de l'ensemble des groupes politiques de Braine-le-Comte dans une motion à renvoyer aux différents acteurs ?

Merci.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

A ce stade du dossier, nous sommes dans la réalisation du rapport des incidences sur l'environnement. Seuls le pôle « environnement », le pôle de « Aménagement du territoire » et les CCATM sont consultées et peuvent émettre des observations et suggestions.

Et donc à ce stade de la procédure seules la CCATM sont consultées au niveau communal selon l'Article D.II. 48 et 49 du CODT.

Fin 2023, les CCATM ont été sollicitées pour remettre leur avis sur la première phase du RIE. Celle-ci est relative à l'analyse des besoins et des options technologiques. Elle démontre :

- Qu'il fallait relier les postes d'Avelgem et de Courcelles avec une ligne HT
- Que l'enfouissement engendre des incidences importantes et ne peut être envisagé que sur une faible partie de l'itinéraire (<8km au total).

Le 5 février 2024, la CCATM a de nouveau été consultée pour émettre un avis sur la seconde phase du rapport. Celle-ci analyse les incidences du projet sur son environnement et propose des recommandations.

Pour ce projet, le bureau d'études préconise le passage de la ligne haute tension, non plus le long de la nationale 57, mais à travers la campagne Brainoise.

Le bureau d'études recommande un enfouissement au niveau du zoning. Cet enfouissement est dû à la présence des éoliennes. Dans les cas d'enfouissement, des réacteurs Shunt devront être placés aux entrées et sorties. Ceux-ci auront également un impact dans le paysage.

De plus la nouvelle alternative de tracé se base sur des critères tels que l'urbanisme, la mobilité, le paysage, la mobilité, la bruit, la faune et la flore et socio-économique, l'étude conclut qu'il serait moins impactant de traverser la campagne Brainoise.

Ce tracé est plus impactant pour notre Ville.

Nous sommes dans un paysage agricole dégagé, à proximité de site classés, de périmètres d'intérêt paysager. Cette proposition impacte peut-être moins d'habitants sur Ecaussinnes mais augmente le nombre sur Braine-le-Comte.

Cette proposition passe à proximité d'un site classé (château de Salmonsart), de plusieurs fermes, d'un site Natura 2000, de plusieurs sites d'intérêt paysager ADESA et du Canal (site touristique).

Il convient donc de revenir à la proposition de base en regroupant les infrastructures de communication et de transport d'énergie.

Aucunes suggestions de notre CCATM émises lors de la première phase n'ont été intégrées dans l'étude.

On ne peut pas empêcher certains membres de la CCATM de nous alerter sur ce scandale, nous les remercions même, car ni le bourgmestre, ni les échevins n'ont été avertis de ce nouveau choix.

Nous défendrons les intérêts de nos paysages et des citoyens impactés.

Une conférence des bourgmestres aura lieu le 5 avril avec les 14 communes impactées.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS réplique

La discrétion qui est demandée à la CCATM ne concerne que les personnes et pas sur les projets qui lui sont soumis.